

Resp. client:
N° commande.:
N° client: **8100**
Pers.cont.: RASSE GEORGES
Tél.: 02/276.34.91, Fax: -
GSM: 0495/595.163 e-mail: Georges.RASSE@bpost.be

ProKo.: LS13
N° rapport: 4262562
N° rapp. prov.:
Date: 28/12/2012

Département: **ELE**



Organisme de contrôle a.s.b.l.

BPOST - VAN PUBLIEK RECHT
ACCOUNTS PAYABLE DEPARTMENT
MUNTCENTRUM - LOKAAL 1050

1000 BRUSSEL 1

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE B.T. RESIDENTIELLE

(exécuté suivant procédure interne QPRO/ELE/001, §7.3)

Appareil/Install. ID:

Lieu de contrôle: rue du Fossé 23 HALANZY 6792
Date du contrôle: 10/12/2012 Périodicité: mois
Genre de contrôle: visite de contrôle - art. 86 - art. 271 - Prochain contrôle avant: 10/06/2014
art. 276bis
Contrôleur: DEPIENNE GREGORY Personne présent: -
Commettant/Installateur: Propriété de : BPOST

GENERALITES

Compteur n°: 71917
Position I: 017666,6 Position II: 025242,8
Suivant le: R.G.I.E. art. 271
Type d'installation: électrique B.T domestique
Type de locaux: domestique

DESCRIPTION

Tension de service: 3N 400 V Protection maximale: 63 A
Protection principale: GRD 4p 3d 16 A Interrupteur-sectionneur: /
Liaison comptage-coffret de répartition :
type de câble: EXVB Nombre de conducteurs: 4 Section: 16 mm²
Câble de raccordement au réseau :
type de câble: EXVB Nombre de conducteurs: 4 Section: 16 mm²
Raccordement souterrain au réseau aérien
Electrode de terre: Type: piquets Section: 16 mm² Résistance de dispersion: voir infractions
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux : 21
Résistance d'isolement générale: MOhm
Interrupteur différentiel: Général: I Δ 4p 4d 63 A-A 300 mA Supplémentaire : I Δ 4p 4d 40 A-A 30 mA
Fonctionnement bouton d'essai : en ordre Contrôle boucle de défaut : en ordre
Installation exécutée conformément aux schémas : non Etat du matériel électrique : pas en ordre
Protection contre les chocs électriques : contact direct : pas en ordre contact indirect : pas en ordre
Continuité PE-et liaison équipotentielle : pas en ordre Matériel fixe : pas en ordre

Description:

TGBT : I Δ 4p 4d 63 A-A 300 mA
1. 1x D 2p 2d 10 A C 6 kA
2. 1x D 2p 2d 10 A C 6 kA
3. 1x D 2p 2d 4 A C 10 kA
4. 1x D 2p 2d 10 A C 6 kA
5. 1x D 2p 2d 10 A C 6 kA
6. 1x D 2p 2d 10 A C 6 kA

1/2

7. 1x D 2p 2d 16 A C 6 kA
8. 1x D 2p 2d 16 A C 6 kA
9. 1x D 2p 2d 16 A C 6 kA
10. 1x D 2p 2d 16 A C 6 kA
11. 1x D 2p 2d 16 A C 6 kA
12. 1x D 4p 3d 16 A C 6 kA
13. 1x D 4p 3d 16 A C 6 kA
14. 1x D 4p 3d 16 A C 6 kA
15. 1x D 4p 3d 25 A C 6 kA
16. 1x D 4p 3d 20 A C 6 kA
17. 1x D 2p 2d 10 A C 6 kA

I Δ 4p 4d 40 A-A 30 mA
2x D 2p 2d 16 A C
2x D 4p 3d 16 A C

NOTES

1. La liaison équipotentielle principale est raccordée.
2. La salle de bains – les compteurs d'eau – le chauffage central – sont placés.

INFRACTIONS

1. Le schéma de situation est manquant, incomplet ou n'est pas en concordance avec l'installation. (16.01/269/MB 27/7/81)
2. La continuité des conducteurs PE n'est pas en ordre. (70.05, 85.08)+
- Continuité PE à vérifier avec le plan.
3. Le sectionneur de terre n'est pas présent, ou n'est pas accessible. (15.01, 70.05)
- Sectionneur PE non accessible.
4. Le(s) tableau(x) de distribution n'est (ne sont) pas conformes à la EN60439 assurant la sécurité (classe I ou II). (7, 248.01)
- Tableau électrique non conforme, pas de porte, pas de paroi, contact direct accessible ; réaliser un coffret électrique dans un coffret fermé de toute part.
5. Le tableau n'est pas muni d'une porte, ou n'est pas muni d'une paroi arrière. (248.01)
6. Le degré de protection du tableau ne respecte pas les prescriptions des facteurs d'influences externes. (19, 225 (T°), 234)
7. Le matériel électrique n'est pas placé selon les règles de l'art. 9.03.
- Prises et interrupteurs doivent être correctement fixés.
8. Toutes les connexions ne sont pas exécutées dans des boîtes de raccordement ou de distribution. (207.07)
- Réaliser les connexions dans des boîtes de raccordement.
9. Le matériel électrique et l'éclairage ne sont pas installés et raccordés suivant les règles de l'art. (220, 223, 240, 242)
- Revoir le placement, protection et raccordement des luminaires.

REMARQUE

Le contrôle ne porte que sur la partie habitable de l'appartement.

CONCLUSION

L'installation n'est pas conforme aux prescriptions mentionnées.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de l'examen, doivent être exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.

Un contrôle complémentaire après modification est nécessaire.

Le Directeur Technique,

ir. G. Croes

EAN n° :
N° compteur : 77917
Index I : 017661,6 Index II : 025242,8

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



Organisme de contrôle a.s.b.l.

3415665

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DE CHANTIER D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : ~~examen de conformité avant mise en service~~ / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 86 / ~~RGIE art. 87~~ / ~~RGIE art. 270~~ / RGIE art. 271 / ~~RGIE art. 276~~ / RGIE art. 276bis /

Complément au rapport n°

Type d'installation : ~~Nouvelle~~ / ~~Extension~~ / ~~Modification~~ / ~~Provisoire~~ / Existante / ~~Renforcement~~ / ~~Scission du Comptage~~ /
~~Modification de tension d'alimentation~~ / Vente unité habitation

Type de locaux : Appartement

Lieu d'inspection : me du Forêt 23, 6792 Halanzy

Propriété de : B Post

Mandant : Jolan

Installateur : Collignon S.A.

TVA : carte ID : Délivré à : Date :

Inspecteur : Depienne Gregory Date d'inspection : 10/12/2012

DESCRIPTION

Tension de service : ~~1x230V 0x230V~~ 3N,400V Protection max. : 63A Commutateur, position :

Protection principale : Disj. : GRD 4P3d 16A Interrupteur / sectionneur :

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXVB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : EXVB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm²

~~Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain~~ Fourreau présent / absent Plaque d'isolation présente / absente

Electrode de terre : Type : ~~boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux~~ Section : 16 mm² Résistance de dispersion : Vert Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 27 Résistance d'isolement général : MΩ

Interrupteur différentiel : Général : ID 4P4d 63A-A 300 mA Supplémentaire : ID 4P4d 40A-A 30 mA

Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - ~~pas en ordre~~ Contrôle boucle de défaut : en ordre - ~~pas en ordre~~

~~L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'O.C.B.~~

Installation exécutée conformément aux schémas : oui non Etat du matériel électrique : en ordre - pas en ordre

Protection contre les chocs électriques : contact direct : en ordre - pas en ordre contact indirect : en ordre - pas en ordre

Continuité PE- et liaison équipotentielle : en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile : en ordre - pas en ordre

Description : voir les schémas en annexe ~~schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation~~ appareils

TGBT: ID 4P4d 63A-A 300 mA ① 1x D2P2d 10A-C 6kA ② 1x D2P2d 16A-C 6kA

③ 1x D2P2d 10A-C 6kA ④ 1x D2P2d 16A-C 6kA ⑤ 1x D2P2d 16A-C 6kA

⑥ 1x D2P2d 4A-C 10kA ⑦ 1x D2P2d 16A-C 6kA ⑧ 1x D2P2d 16A-C 6kA

⑨ 1x D2P2d 16A-C 6kA ⑩ 1x D2P2d 16A-C 6kA ⑪ 1x D2P2d 16A-C 6kA

ID 4P4d 40A-A 30mA ⑫ 1x D2P2d 16A-C 6kA ⑬ 1x D2P2d 16A-C 6kA

⑭ 1x D2P2d 16A-C 6kA ⑮ 1x D2P2d 16A-C 6kA ⑯ 1x D2P2d 16A-C 6kA

⑰ 1x D2P2d 16A-C 6kA ⑱ 1x D2P2d 16A-C 6kA ⑲ 1x D2P2d 16A-C 6kA

⑳ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㉑ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㉒ 1x D2P2d 16A-C 6kA

㉓ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㉔ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㉕ 1x D2P2d 16A-C 6kA

㉖ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㉗ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㉘ 1x D2P2d 16A-C 6kA

㉙ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㉚ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㉛ 1x D2P2d 16A-C 6kA

㉜ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㉝ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㉞ 1x D2P2d 16A-C 6kA

㉟ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㊱ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㊲ 1x D2P2d 16A-C 6kA

㊳ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㊴ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㊵ 1x D2P2d 16A-C 6kA

㊶ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㊷ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㊸ 1x D2P2d 16A-C 6kA

㊹ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㊺ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㊻ 1x D2P2d 16A-C 6kA

㊼ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㊽ 1x D2P2d 16A-C 6kA ㊾ 1x D2P2d 16A-C 6kA

㊿ 1x D2P2d 16A-C 6kA

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.

La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau - de gaz - le chauffage central - ~~ne est / ne sont pas encore~~ placés.

1. 2 (schéma position absent); 2. 5 (Continuité PE et vérification exempl);

3. 5C (schéma PE non accessible); 4. 1 (tableau électrique non conforme pas de porte pas de perçage contacts directs accessibles; réaliser un coffret électrique dans un coffret fermé de toute part); 4. 6; 4. 7;

4. 9 (prises et interrupteurs doivent être correctement fixés); 5. 2 (réaliser les connexions dans des boîtes de raccordement)

7. 11 (voir placement, protection et raccordement des luminaires)

R Le contrôle ne porte que sur la partie habitable de l'appartement.

CONCLUSION

L'installation ~~est conforme~~ / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.

La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 18 mois ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date. signatures des actes

L'installation ~~peut / ne peut pas être mise en service~~ / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

organisme de contrôle association sans but lucratif siège régional: dans chaque province

siège social: Kon. Astridlaan 60 2550 Kontich

Tél. 03 / 451 37 00 Fax 03 / 451 37 10

www.ocb.be dep.ele@ocb.be

TVA BE 404.312.034 CCP 000-0162392-14 Banque 405-3020501-49

Pour le directeur, l'inspecteur
Depienne

l'installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité.

RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique. 3) de porter à la connaissance du Ministère des Affaires Economiques, direction "énergie électrique" tout accident survenu à

NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au l'installation électrique.